



Au nom du gouvernement du Canada, la Croix-Rouge canadienne distribue des masques respiratoires N95 et des masques médicaux gratuits aux organisations situées dans des communautés susceptibles d'être exposées à la fumée de feux de forêt, à la propagation de virus respiratoires ou à toute autre situation compromettant la santé publique.



Distribution de masques respiratoires N95



À compter du mois de juillet 2026, les organisations peuvent soumettre une demande pour se procurer des masques respiratoires N95 et des masques médicaux gratuits en remplissant le formulaire en ligne qui se trouve à la page croixrouge.ca/distributionmasques-formulaire.

- Les organisations qui obtiennent des masques pourront les distribuer dans les communautés où elles œuvrent afin d'atténuer les effets de l'exposition à la fumée de feux de forêt et à d'autres risques pour la santé respiratoire.
- À noter que les commandes seront traitées par caisses. Il faut commander un minimum d'une (1) caisse, qui peut comporter entre 440 et 500 masques selon le type de masques demandés par l'organisation.
- Les organisations souhaitant commander une grande quantité de masques (p. ex. une palette ou plus) sont priées de l'indiquer dans le formulaire de demande. Un membre de l'équipe de la Croix-Rouge communiquera avec l'organisation pour s'assurer que la commande correspond bien aux besoins de la communauté.

Pour consulter les fiches-conseils de l'Agence de la santé publique du Canada et de la Croix-Rouge canadienne expliquant comment porter correctement les masques respiratoires N95 non ajustés, ainsi que les fiches de spécifications techniques des masques que les organisations peuvent demander, balayez le code QR ou consultez la page croixrouge.ca/distributionmasque

Une mesure de protection importante



Les masques respiratoires N95 et les masques médicaux ont tous deux leur utilité et peuvent réduire les risques à la santé respiratoire dans différentes situations. Le masque respiratoire N95 aide à filtrer les particules en suspension dans l'air, comme la fumée émanant de feux de forêt. Pour une protection optimale, ce masque doit être bien ajusté et former un joint étanche sur le visage. Le masque médical, quant à lui, n'est pas conçu pour filtrer la fumée de feux de forêt. Il peut toutefois freiner la propagation des virus respiratoires en formant une barrière contre les gouttelettes respiratoires présentes dans les lieux publics et les espaces communautaires.

Les risques pour la santé respiratoire



La fumée dégagée par les feux de forêt peut parcourir des centaines, voire des milliers de kilomètres, tandis que les virus respiratoires et autres risques pour la santé publique peuvent survenir n'importe où. Un accès à des masques respiratoires N95 et à des masques médicaux aide les communautés à mieux se préparer à diverses situations pouvant poser des risques à la santé respiratoire de la population.

Toute organisation peut se procurer gratuitement des masques respiratoires N95 et des masques médicaux auprès de la Croix-Rouge canadienne.

Veuillez noter que la Croix-Rouge canadienne n'effectue pas d'essai d'ajustement.

La Croix-Rouge canadienne n'assume aucune responsabilité ou obligation relativement au don de masques respiratoires N95 et de masques médicaux. Ces derniers sont donnés « tels quels » et la Croix-Rouge canadienne ne fait aucune déclaration, ne pose aucune condition ni ne donne aucune garantie ou assurance quant à la fonctionnalité ou à la sécurité du produit. Le contenu du présent document et du feuillet d'information est offert à titre indicatif uniquement. Le contenu de ces documents ne devrait en aucun cas remplacer les lignes directrices émises et révisées de temps à autre par les autorités de santé publique compétentes. Avant d'employer un produit comme un masque respiratoire N95 ou un masque médical, les personnes concernées devraient consulter les directives provenant des autorités de santé publique compétentes sur le port d'équipement de protection individuelle.